



Combien d'heures supplémentaires à fin 2019 ?

En mars 2017, en réponse à la question écrite 2877 d'Yves Gigon (PDC ... à l'époque) relative à la réalité des heures supplémentaires dans l'administration, le Gouvernement indiquait :

- Le nombre maximal d'heures supplémentaires est de 4 semaines, c'est-à-dire 164 heures pour un·e employé·e à 100% ;
- Les employé·es sont tenu·es de compenser régulièrement leur solde d'heures supplémentaires. Au 31 juillet de chaque année, tout ce qui dépasse ces 164 heures « est supprimé » ;
- A l'époque, le Gouvernement indiquait qu'à fin 2016, le solde des heures supplémentaires se montait « entre 40 et 80 heures » en moyenne par collaborateur·trice.

Le point c) était particulièrement vague puisque la moyenne d'heures supplémentaires indiquée par le Gouvernement, pouvait correspondre à une ou deux semaines de travail par employé·e. En clair, en tenant compte de 900 EPT dans l'administration, on pouvait estimer que le nombre total de **semaines** de travail supplémentaires se situait entre 900 et 1800.

Tentons d'être aujourd'hui plus précis dans les demandes, et si possible dans les réponses.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement de nous indiquer

- Au 31 décembre 2019, à combien s'élevait le nombre d'heures supplémentaires cumulées par l'ensemble des employé·es de l'administration ? Combien d'EPT cela représente-t-il ?**
- Au 31 décembre 2019, combien d'employé·es comptaient un total d'heures supplémentaires supérieures aux 164 autorisées ?**
- Au 31 juillet 2017, 2018 puis 2019, combien d'heures supplémentaires ont été annulées car dépassant les 164 autorisées, au sens de l'article 61 de l'Ordonnance sur le Personnel (OPer, RSJU 173.111) ?**
- En mars 2017, dans sa réponse à la question écrite, le Gouvernement affirmait que le nombre d'heures supplémentaires était en constante diminution. Fait-il le même constat aujourd'hui encore ?**

Delémont, le 4 mars 2020

Groupe Verts et CS•POP
Rémy Meury